



# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESAT



Mis à jour le 12.01.2026

Validé en : Instance Mixte le 10.04.2025





# Sommaire

page 1

- L'ESAT page 2
- Le règlement de fonctionnement page 2
  
- A l'ESAT j'ai le droit page 4
- A l'ESAT je participe page 5
- A l'ESAT je dois page 5
- A l'ESAT je ne dois pas page 10
- A l'ESAT il est interdit page 10
  
- Les sanctions page 13
  
- Les Ateliers page 14
  - Les horaires
  - Les pauses
  - Les repas
  - Les transports





L'ESAT est un établissement et service d'accompagnement par le travail.

Les personnes en situation de handicap peuvent travailler en ESAT.

Le travail est adapté à chaque personne.

## **Le règlement de fonctionnement**

Il est réalisé à partir de textes de loi.



Il définit à l'ESAT :

- ce à quoi j'ai droit,
- ce que je dois faire.

Je reçois le règlement de fonctionnement,  
mon mandataire aussi, si j'en ai un.

Les travailleurs et les stagiaires doivent respecter le règlement :

- à l'ESAT,
- sur les chantiers,
- pendant les activités de soutien,
- en stage,
- en mise à disposition,
- en convention d'appui en milieu ordinaire,
- dans les bus de l'ESAT.

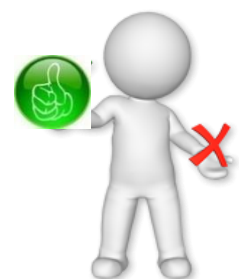
Quand je travaille à l'extérieur je dois aussi  
respecter le règlement des entreprises.

Le directeur, la monitrice principale, les moniteurs d'atelier  
doivent faire appliquer le règlement de fonctionnement.



## A l'ESAT j'ai le droit :

- d'avoir un projet personnalisé
  - d'être respecté.
  - d'être protégé.
  - d'avoir une religion.
  - d'avoir du soutien pour être mieux dans ma vie et dans mon travail,
  - d'avoir une mutuelle.
  - d'être payé pour mon travail.
  - d'aller à la médecine du travail.
  - d'avoir des vacances.
  - de faire des formations.
  - de faire des stages et d'aller en mise à disposition.
  - de faire reconnaître mes compétences et mes savoir-faire dans mon métier.
  - de participer à la vie de l'ESAT en parlant aux élus.
  - d'être informé sur mes droits.
  - d'avoir ma famille à mes côtés.
  - d'avoir les informations en facile à lire et à comprendre.
  - de voir mon dossier personnel.
- Toute personne qui voit mon dossier doit rester discrète.



## A l'ESAT je participe :

- j'accepte et je signe le contrat d'accompagnement par le travail.
- je fais mon projet personnalisé avec les moniteurs, la psychologue et le directeur.
- je réponds à des questionnaires pour donner mon avis sur l'ESAT.
- les élus portent ma parole à l'instance mixte.



## A l'ESAT je dois :

### **Je dois respecter les personnes.**

- Je respecte les règles de politesse.
- Je respecte le travail de mes collègues.
- Je travaille en équipe.
- Je peux aider et demander de l'aide.
- Je respecte la différence.

La différence c'est accepter la personne comme elle est.



- Je respecte la vie privée je me mêle de mes affaires, je ne raconte pas ma vie personnelle et mes problèmes à tout le monde.
- Je ne dois pas toucher l'autre, je ne dois pas insulter, dire des mots grossiers, je ne dois pas chahuter.
- Je suis propre, je ne sens pas mauvais, j'ai des vêtements en bon état.
- Je ne montre pas ma relation amoureuse, je n'ai pas de relation sexuelle au sein de l'ESAT.
- Je peux utiliser mon téléphone seulement pendant les pauses. Si le moniteur ou la direction me donne le droit, je peux utiliser mon téléphone pendant le temps de travail.

#### 👉 **Je dois respecter les horaires et les règles d'absence.**

- Je dois respecter les horaires.
- Je préviens si je suis en retard ou absent.  
Je donne la raison à l'ESAT.
- Je préviens l'ESAT dès le matin si je suis malade.  
J'ai 2 jours pour envoyer mon arrêt de travail à l'ESAT.



#### 👉 **Je dois respecter mon lieu de travail.**

- Je dois prendre soin du matériel de l'ESAT.
- Je dois laisser les bâtiments propres, je dois laisser les vestiaires et les toilettes propres.

- Je dois faire attention à l'eau et à l'électricité.

Exemples :

je ne laisse pas couler l'eau.

j'éteins la lumière si le bâtiment est vide.

- Je dois respecter les règles du tri sélectif pour jeter les déchets.
- Je dois demander l'autorisation à la direction pour utiliser un véhicule et le matériel de l'ESAT.
- Si je quitte l'ESAT pour toujours, je dois rendre le matériel prêté par l'ESAT.

### **Je dois respecter les règles de sécurité.**

- Des consignes de sécurité sont affichées.  
Je dois être informé des consignes de sécurité.  
Je dois respecter les consignes de sécurité.



- En cas d'alerte incendie, je dois écouter les consignes du personnel, je dois aller au point de rassemblement.



- Je dois respecter les règles du code de la route.
- Je dois porter les équipements de protection individuelle.



- J'ai un vestiaire, je dois fermer mon vestiaire à clé. Si mon vestiaire est ouvert, l'ESAT n'est pas responsable des objets cassés ou volés.



### 👉 Je dois prendre mes repas.

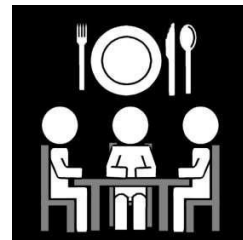
Les repas du midi sont préparés par l'ESAT.

Je mange à la salle de restauration du bâtiment D le midi.

Je peux amener de la nourriture de chez moi.

Je peux alors utiliser le frigo réservé pour ma nourriture personnelle et le micro-onde du self.

Je peux aussi manger chez moi



### 👉 Je dois respecter les règles sur le tabac.

Il est interdit de fumer :

- pendant le travail,
- dans les bâtiments,
- dans les véhicules,
- à côté des machines, des réserves de carburant et de gaz, chez les clients.



Il est autorisé de fumer :

- pendant les pauses,
- dehors et dans les abris prévus.



✎ **Je dois respecter les règles sur les médicaments.**

Je peux prendre un traitement à l'ESAT.

Je dois avoir une copie de l'ordonnance.

Je dois avoir les médicaments dans une boîte spéciale.



**A l'ESAT je ne dois pas :**



- Je ne dois pas venir à l'ESAT quand je ne travaille pas.
- Je ne dois pas faire venir des personnes qui ne sont pas de l'ESAT.
- Je ne dois pas quitter l'atelier ou les chantiers sans une autorisation, pendant les heures de travail.

## A l'ESAT il est interdit :

👉 **La drogue et l'alcool sont interdits.**



- Il est interdit de boire de l'alcool et de prendre de la drogue à l'ESAT.
- Il est interdit de venir à l'ESAT si j'ai bu de l'alcool ou si j'ai pris de la drogue.
- Il est interdit d'avoir de l'alcool ou de la drogue à l'ESAT.

👉 **La violence et la maltraitance sont interdites.**

La violence est interdite à l'ESAT.

Je n'ai pas le droit :



- d'être grossier,
- d'insulter,
- de frapper,
- de faire mal,
- de racketter.

Racketter c'est forcer quelqu'un à donner quelque chose qu'il ne veut pas donner.

Je suis maltraité quand quelqu'un est violent avec moi.

Je dois dire si :

- je suis maltraité,
- je vois un collègue maltraité.

Je peux aussi en parler au téléphone



C'est le numéro d'urgence pour la maltraitance

Je suis responsable à l'ESAT et à l'extérieur :

- de ce que je dis,
- de ce que je fais.



Je suis responsable devant la justice.



## Les sanctions :

Si je ne respecte pas les règles, selon ce que j'ai fait je risque :

- **Une observation écrite.**

Je reçois une lettre pour me rappeler le règlement.

Une copie est envoyée au mandataire si j'en ai un.



- **Un avertissement.**

J'ai un rendez-vous avec la direction et avec mon mandataire ou une personne que je choisis.



- **Une exclusion temporaire.**

J'ai un rendez-vous avec la direction et avec mon mandataire ou une personne que je choisis.

Je n'ai plus le droit de venir à l'ESAT pendant plusieurs jours.



- **Une exclusion définitive.**

L'ESAT veut me renvoyer.

J'ai un rendez-vous avec la direction et avec mon mandataire ou une personne que je choisis. Pour me renvoyer, l'ESAT demande l'autorisation à la MDPH.

La MDPH c'est la maison départementale de la Personne handicapée.



## Les Ateliers



- **L'ESAT est ouvert selon les ateliers,**
  - **Du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h00**
  - **Le vendredi : de 8h00 à 15h00**

Je ne reste pas dans les ateliers en dehors de ces heures.

Changer de tenue, c'est du temps de travail.



- **Les pauses**



Les temps de pauses sont payés sauf la pause pour le repas.

Pour l' Atelier Blanchisserie :

- Après un temps passé debout sans bouger,
- Pour boire régulièrement

Pour l'Atelier Espaces Verts/Vignes, pause de 5 minutes

Le matin entre 10h00 et 10h30;

L'après midi entre 15h00 et 15h30.

Pour l'Atelier Restauration, pause de 5 minutes

Le matin et l'après-midi en fonction de la production

Les moniteurs des ateliers sont présents au moment des pauses.

Je peux prendre une boisson pendant la pause.

Je peux aller fumer.

Je peux aller aux toilettes.

- **Les repas.**

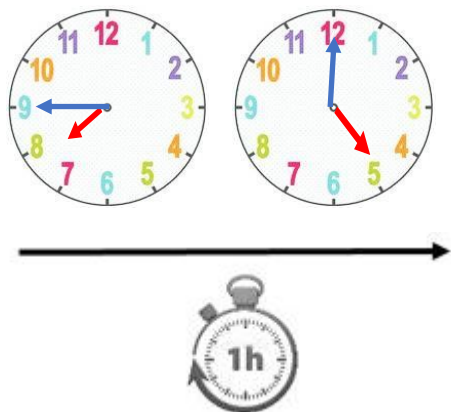
Le prix du repas est de 4 € 22 en 2025.

Je peux manger selon mon atelier de 12 H 00 à 13 h 00.

A l'atelier Restauration la pause déjeuner est de 11 H 00 à 11 h 30



- **Les transports.**



Les transports sont organisés par l'ESAT.

Une navette part du Foyer d'Hébergement de Trempat pour arriver à l'ESAT.

La navette est payée par l'ESAT

J'ai le droit de prendre ces transports quand je veux.

Les personnes qui ne respectent pas les collègues ou le chauffeur ne pourront pas prendre le car.